



DÉCISION n° 2025/12/0520



Objet : SD Concept Evènement contrat de prestations de services dans le cadre de la parade de Noël à Vauvert, le samedi 6 décembre 2025

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture et de l'événementiel
D-2512-006819

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

VU la délibération n°2023/03/580 en date du 15 mars 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un contrat de prestations de services avec SD Concept Evènement à l'occasion des animations de la parade de Noël, le samedi 6 décembre 2025, à Vauvert.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat est conclu avec SD Concept Evènement et la commune de Vauvert à l'occasion des animations de la parade de Noël : le samedi 6 décembre 2025 à Vauvert.

Article 2 : Ce contrat est conclu pour la somme de huit cent quarante euros TTC (840,00€ TTC).

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget principal sur la ligne 011 - 6232 -311 - 330

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le - 5 DEC. 2025

Pour le maire,
L'adjoint délégué aux festivités

Bruno Pascal



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... - 5 DEC. 2025
- sa notification le.....
- sa publication le..... - 5 DEC. 2025

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier